

PLAIDOYER

Alliance Stratégique

Solidarité Citoyenne - Solidarité Institutionnelle

SPDA et Cercles de Personnes de Confiance

Une proposition **pour un soulagement concret et immédiat des aidants** et pour une autonomie renforcée des personnes vulnérables.

Mais aussi pour plus de fluidité et d'intelligence collective.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Le constat partagé : complexité, épuisement et rupture des parcours

PARTIE 1 : LE SPDA, UNE AMBITION NÉCESSAIRE

- 1.1 Les missions fondamentales du Service Public Départemental de l'Autonomie
- 1.2 La promesse de simplification et de coordination
- 1.3 Les défis opérationnels à relever

PARTIE 2 : LES CERCLES DE PERSONNES DE CONFIANCE, UNE RÉPONSE HUMAINE

- 2.1 Le principe de la "coquille protectrice"
- 2.2 La simplicité d'organisation et de fonctionnement
- 2.3 Le soulagement comme objectif central

PARTIE 3 : L'ALLIANCE STRATÉGIQUE - LE CHANGEMENT DE PARADIGME

- 3.1 La complémentarité des logiques
- 3.2 Le cercle comme interface opérationnelle du SPDA
- 3.3 Du "faire pour" au "faire avec" : la révolution relationnelle

PARTIE 4 : DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE POUR L'ALSACE

- 4.1 Feuille de route en trois phases
- 4.2 Indicateurs de succès et de mesure
- 4.3 Les bénéfices pour chaque acteur

CONCLUSION

Synthèse et appel à l'expérimentation

INTRODUCTION

Le constat partagé : complexité, épuisement et rupture des parcours

La France fait face à un défi sans précédent : accompagner dans la dignité des millions de personnes vulnérables, qu'elles soient âgées, handicapées ou confrontées à une perte d'autonomie. Derrière chaque situation, des aidants familiaux s'épuisent silencieusement, pris en tenaille entre leur affection et la charge écrasante de l'accompagnement au quotidien.

Le système actuel, pourtant riche de dispositifs et de compétences, révèle ses limites : multiplication des intervenants, complexité administrative, cloisonnement des acteurs, ruptures dans les parcours. Les personnes et leurs proches se retrouvent trop souvent seuls pour faire le lien entre les différentes offres de solidarité, perdus dans un maquis institutionnel qui demande une énergie considérable simplement pour être compris.

Le Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) représente une réponse institutionnelle ambitieuse à cette complexité. Son déploiement sur l'ensemble du territoire français en 2025 offre une occasion unique de repenser fondamentalement notre approche de l'accompagnement.

Mais une architecture territoriale, aussi sophistiquée soit-elle, ne suffira pas à elle seule à résoudre la détresse humaine. C'est pourquoi ce plaidoyer propose l'alliance naturelle entre le SPDA et les Cercles de Personnes de Confiance - une approche qui place résolument l'humain au cœur du système, en transformant la relation d'aide en véritable partenariat de soulagement pour tous.

Les pages qui suivent décrivent comment cette alliance stratégique peut concrètement opérer le changement de paradigme dont notre société a besoin : passer d'une logique de prise en charge à une logique de soulagement, d'une approche institutionnelle à une approche humaine, d'un système qui "fait pour" à un écosystème qui "fait avec".

PARTIE 1 : LE SPDA, UNE AMBITION NÉCESSAIRE

1.1 Les missions fondamentales du Service Public Départemental de l'Autonomie

Le Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) incarne la volonté nationale de structurer une offre de services cohérente et lisible pour les personnes âgées, les personnes handicapées et leurs aidants. Créé par la loi du 23 mars 2023, ce dispositif s'articule autour de quatre missions fondamentales qui en constituent le socle opérationnel.

L'accueil et l'information représentent la première pierre de cet édifice. Il s'agit de garantir à chaque citoyen un point d'entrée unique et identifiable dans le système, mettant fin à l'errance entre multiples interlocuteurs. Cette mission vise à transformer l'expérience utilisateur en offrant une information fiable, complète et accessible, sans renvoi d'un guichet à l'autre.

L'évaluation et l'attribution des droits constituent le deuxième pilier. Le SPDA a pour obligation d'assurer une évaluation pluridisciplinaire des situations, dans le respect de délais encadrés, et de notifier les décisions d'attribution des prestations. Cette mission cruciale engage la responsabilité des départements dans la garantie d'un traitement équitable et rapide des demandes.

La coordination des parcours forme le troisième axe stratégique. Face au compliqué des dispositifs, le SPDA doit organiser la complémentarité des interventions et assurer la continuité des prises en charge. Cette mission répond directement au morcellement souvent constaté dans l'accompagnement des personnes.

Enfin, la prévention et l'« aller-vers » marquent une évolution significative des pratiques. Le SPDA doit désormais développer une culture proactive du repérage des situations de fragilité et mettre en œuvre des actions préventives, notamment en direction des aidants.

1.2 La promesse de simplification et de coordination

Le SPDA porte en lui une double promesse : simplifier le paysage institutionnel et coordonner l'action des multiples intervenants. Cette ambition répond à un constat unanimement partagé sur le terrain : le compliqué du système nuit à son efficacité et éloigne les usagers de leurs droits.

La simplification par la lisibilité est l'un des gains attendus. En unifiant sous une même bannière l'ensemble des dispositifs d'autonomie, le SPDA doit permettre à chaque citoyen de savoir vers qui se tourner, quel que soit son besoin. Cette clarification du paysage institutionnel représente un progrès substantiel pour des personnes souvent désorientées face à la multiplicité des acteurs.

La coordination par la gouvernance partagée constitue l'autre versant de cette promesse. Le SPDA n'a pas vocation à se substituer aux opérateurs existants, mais à organiser leur complémentarité. Cette logique de réseau suppose une collaboration étroite entre tous les partenaires : conseils départementaux, ARS, caisses de sécurité sociale, associations, et l'ensemble des prestataires de services.

L'approche par les territoires fonde la méthode de déploiement du SPDA. Reconnaisant la diversité des contextes locaux, le dispositif prévoit une déclinaison adaptée aux spécificités de chaque département, tout en garantissant partout le respect d'un socle commun de missions. Cette souplesse organisationnelle est essentielle pour épouser la réalité des bassins de vie.

1.3 Les défis opérationnels à relever

Si l'ambition du SPDA est largement partagée, sa mise en œuvre soulève plusieurs défis substantiels qui conditionneront son succès.

Le défi de la coordination réelle dépasse la simple mise en réseau formelle des acteurs. Il s'agit de faire travailler ensemble des cultures professionnelles différentes, des institutions

aux logiques parfois divergentes, et des financements segmentés. La réussite du SPDA se mesurera à sa capacité à créer une dynamique collective autour de projets communs.

Le défi de l'égalité territoriale interroge la capacité du dispositif à garantir partout la même qualité de service. Les disparités géographiques, qu'elles soient urbaines ou rurales, nécessitent des modalités d'organisation adaptées. Le SPDA doit éviter le risque d'une double vitesse territoriale dans l'accès aux droits.

Le défi de la simplification effective reste entier. La création d'une nouvelle architecture ne doit pas ajouter de la complexité à la complexité. L'enjeu est de construire un système véritablement plus simple pour les usagers, et non d'ajouter un échelon supplémentaire dans le parcours.

Le défi du financement pérenne constitue la condition sine qua non de la réussite. La mise en œuvre des missions du SPDA nécessite des moyens humains et financiers à la hauteur des ambitions affichées. La question du modèle économique de ce nouveau service public devra être tranchée pour en assurer la stabilité.

Ces défis, s'ils sont substantiels, ne remettent pas en cause la pertinence de la démarche. Ils appellent au contraire à une réflexion approfondie sur les conditions de réussite de cette réforme majeure.

PARTIE 2 : LES CERCLES DE PERSONNES DE CONFIANCE, UNE RÉPONSE HUMAINE

2.1 Le principe de la "coquille protectrice"

Le concept de cercle de personnes de confiance repose sur une idée simple et universelle : chaque personne vulnérable doit pouvoir s'appuyer sur un groupe restreint de personnes de confiance, formant une "coquille protectrice" autour d'elle, un petit toit. Cette approche redonne à la relation humaine sa place centrale dans l'accompagnement.

La constitution du cercle est une démarche volontaire et personnalisée. Il est composé de membres choisis par la personne elle-même, ou à défaut par ses proches, en fonction des affinités, de la confiance et de la disponibilité. Ce cercle peut inclure des membres de la famille, des amis, des voisins, des bénévoles, et des professionnels. L'objectif est de créer une équipe soudée autour de la personne, capable de l'accompagner dans la durée.

La fonction de protection du cercle est multiple. Il s'agit d'abord d'une protection contre l'isolement, en maintenant un lien social étroit et régulier. Le cercle offre également une protection contre la perte d'autonomie, en anticipant les besoins et en organisant une réponse adaptée. Enfin, il constitue une protection contre la complexité administrative, en servant de relais entre la personne et les institutions.

La notion de "coquille" évoque à la fois la proximité et la délicatesse. Il s'agit d'être présent sans être intrusif, d'accompagner sans infantiliser, de soutenir sans substituer. Cette coquille est à la fois protectrice et respectueuse de l'autonomie et des choix de la personne.

2.2 La simplicité d'organisation et de fonctionnement

Contrairement aux dispositifs institutionnels souvent compliqués, le cercle de personnes de confiance se caractérise par sa simplicité organisationnelle naturelle. Cette simplicité est la clé de son efficacité et de sa pérennité.

Une structure légère sans formalisme excessif. Le cercle n'a pas besoin de statut juridique particulier ni de lourdes procédures. Il fonctionne sur la base de la confiance et de l'engagement personnel de ses membres. Les rôles peuvent être répartis en fonction des compétences et des disponibilités de chacun, sans hiérarchie rigide.

Une communication directe et privée entre les membres du cercle. Les outils modernes de communication (messagerie, visioconférence) facilitent les échanges et la coordination. Des contacts réguliers, en présentiel ou à distance, permettent de faire le point sur la situation et d'ajuster l'organisation si nécessaire.

Une flexibilité adaptative qui permet au cercle d'évoluer en fonction des changements de situation. La composition du cercle peut être modifiée, et les rôles réattribués en fonction des besoins. Cette souplesse est essentielle pour s'adapter dans la durée.

2.3 Le soulagement comme objectif central

Le but premier du cercle de personnes de confiance est de rassurer la personne et de soulager des aidants, souvent des proches qui portent seuls une charge physique et psychologique écrasante. Pensons aussi aux professionnels à la recherche de plus de sens.

Le partage des tâches est le mécanisme fondamental de ce soulagement. En répartissant les différentes dimensions de l'accompagnement (soins, démarches administratives, courses, présence, etc.) entre plusieurs personnes, le cercle permet d'alléger considérablement la charge des aidants habituels.

Le soutien moral et la reconnaissance sont tout aussi importants. Le cercle offre un espace d'écoute et de partage où la personne vulnérable et les aidants peuvent exprimer leurs difficultés et recevoir du soutien de professionnels. La reconnaissance de nouveaux rôles est une source de réconfort.

La prévention de l'épuisement est ainsi rendue possible. En évitant l'isolement de la situation, les aidants prennent du recul et se reposent, le cercle contribue à préserver la santé de tous et à garantir la continuité de l'accompagnement dans de bonnes conditions.

En résumé, le cercle de personnes de confiance incarne une réponse à la fois naturelle et simple, mais profonde aux défis de l'accompagnement. En s'appuyant sur les ressources humaines naturelles de l'entourage et de professionnels assidus, il permet de créer autour de la personne vulnérable un environnement stable, bienveillant et efficace.

PARTIE 3 : L'ALLIANCE STRATÉGIQUE - LE CHANGEMENT DE PARADIGME

3.1 La complémentarité des logiques

L'alliance entre le SPDA et les cercles de personnes de confiance ne repose surtout pas sur une juxtaposition de dispositifs ou la création de complications supplémentaires, mais sur la rencontre féconde de deux logiques complémentaires qui s'éclairent et se renforcent mutuellement : les Citoyens et l'Institution.

La logique descendante du SPDA - celle de l'organisation territoriale, de la planification, de la coordination institutionnelle - trouve son indispensable contrepoint dans **la logique ascendante des cercles** - celle de la proximité, de la relation humaine, de l'adaptation au cas par cas. L'une ne peut réussir sans l'autre : la structuration territoriale sans l'interface humaine reste une coquille vide ; l'action des cercles sans le cadre institutionnel risque l'essoufflement et l'isolement.

Le SPDA apporte la vision systémique dont les cercles ont besoin pour s'inscrire dans la durée. Il garantit la pérennité des engagements, la formation des acteurs, l'accès aux ressources financières et humaines nécessaires. Sans cette assise institutionnelle, ce soutien, les cercles resteraient à la merci des bonnes volontés individuelles et des aléas des situations personnelles.

Les cercles apportent l'intelligence situationnelle qui manque souvent aux dispositifs standardisés. Ils connaissent la personne, son histoire, ses préférences, ses ressources cachées, ses fragilités invisibles. Cette connaissance fine et capitalisée permet d'ajuster les réponses aux réalités vécues, évitant les inadaptations coûteuses et frustrantes.

3.2 Le cercle comme interface opérationnelle du SPDA

La force de cette alliance réside dans la transformation du cercle en interface opérationnelle naturelle du SPDA. Cette évolution représente un gain d'efficacité considérable pour tous les acteurs.

Pour la personne vulnérable et ses proches, le cercle devient le seul interlocuteur à connaître. Finis les multiples rendez-vous avec des intervenants différents, les répétitions du même récit, les incompréhensions entre professionnels qui se succèdent. Le cercle fait office de "chef d'orchestre" personnel, garant de la cohérence et de la continuité de l'accompagnement.

Pour les professionnels du SPDA, et par essence tous les professionnels de toutes provenances en mission d'assistance et de coordination, le cercle constitue un interlocuteur privilégié et stable. Les coordinateurs n'ont plus à gérer des centaines de situations individuelles éparpillées, mais peuvent travailler avec des cercles organisés et identifiés. Cette relation simplifiée et humanisée dans le calme et la durée permet un gain de temps considérable et une bien meilleure efficacité.

La traduction concrète de cette interface se décline pour chaque mission du SPDA :

- **Accueil et information** : Le cercle devient le premier relais d'information
- **Évaluation** : Le cercle apporte une connaissance fine et continue de la situation
- **Coordination** : Le cercle assure la gouvernance et la coordination de proximité
- **Prévention** : Le cercle constitue la cellule de veille naturelle

3.3 Du "faire pour" au "faire avec" : la révolution relationnelle

L'alliance SPDA-Cercles opère une transformation bien plus profonde qu'un simple réagencement organisationnel : elle consacre un changement de paradigme dans la relation entre la société et ses membres les plus vulnérables.

La fin de la logique d'assistance au profit d'une logique de coopération. La personne n'est plus considérée comme un objet de soins ou d'assistance, mais comme le sujet actif de son propre parcours. Ses proches ne sont plus perçus comme des aidants épuisés à aider, mais comme des partenaires essentiels à soulager et à soutenir.

L'alliance d'une solidarité institutionnelle et d'une solidarité citoyenne organisée est une révolution. L'État et les collectivités ne se désengagent pas, bien au contraire : ils reconnaissent et soutiennent la solidarité naturelle qui existe déjà dans la société. Ils passent d'une position d'ascendance à une position de facilitateur, de soutien, de garant.

La reconnaissance de l'expertise d'usage des personnes et de leurs proches. Les professionnels apportent leur expertise technique, mais les personnes concernées et leurs cercles détiennent l'expertise de la situation vécue. La conjugaison de cette triple expertise permet de construire des solutions réellement adaptées.

La construction d'un nouveau langage commun qui dépasse les clivages traditionnels entre monde médical, social et citoyen. Le cercle devient l'espace où se rencontrent et se comprennent les différentes logiques, où se construit une vision partagée de ce qu'est un "bon accompagnement". Le temps et l'attention des uns envers les autres augmente considérablement l'empathie incontournable d'une intelligence collective d'exception.

Cette révolution relationnelle n'est pas une utopie : elle est déjà à l'œuvre dans de nombreuses initiatives locales. L'enjeu est désormais de lui donner l'échelle et les moyens de se déployer pleinement, grâce à l'alliance structurante entre le SPDA et les cercles de personnes de confiance.

PARTIE 4 : DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE POUR L'ALSACE

Ceci est un exercice de pensée. Il reviendra aux décideurs de reprendre cette partie si le principe de l'alliance est retenu. Cela donne une idée de ce qu'il est peut-être possible de faire de remarquable.

4.1 Feuille de route SPDA Cercles en trois phases

La mise en œuvre de l'alliance « SPDA - Cercles de Confiance » en Alsace s'articule autour d'une idée réaliste et progressive, organisée en trois phases distinctes sur une période de 24 mois par exemple

PHASE 1 : DEMARRAGE (Mois 1-6)

- Sélection de 3 territoires pilotes représentatifs de la diversité alsacienne (un territoire urbain, un péri-urbain, un rural)
- Constitution d'un comité de pilotage associant Conseil Départemental, ARS, associations d'aidants et représentants des professionnels
- Mobilisation des dispositifs de protection juridique et association de ceux-ci à la logique de cercle. Vers des mandats de protections collectifs.
- Mobilisation et formation rapide de 3 "facilitateurs de cercles" issus par exemple de la C360
- Identification et accompagnement à la constitution des 45 premiers cercles de confiance avec mobilisation des ressources existantes en matière d'assistance et de coordination
- Mise en place d'un dispositif d'évaluation continu

PHASE 2 : DÉPLOIEMENT (Mois 7-18)

- Sensibilisation de tous les acteurs de cercles (Personnes vulnérables, proches, professionnels de la coordination, offreurs et détenteur de ressource d'assistance sociale et de coordination)
- Mise en place de cellules de veille citoyenne (bénévoles, associations, parrainage)) et de veille institutionnelles (MDPH, PFR, etc.) de proximité
- Formation des coordinateurs existants (assistant sociaux et tout acteurs professionnel mandée par des missions d'assistance et de coordination) à la méthodologie des cercles

Changement organisationnel pour un soulagement tangible immédiat : Dès le déploiement, les assistants et coordinateurs voient leur mission transformée : au lieu de gérer une multitude de situations de façon événementielle ou occasionnelle, ils se consacrent prioritairement à un nombre restreint de cercles (par exemple 10 situations privilégiées par coordinateur). Cette concentration permet un accompagnement approfondi, durable et personnalisé. Un système de couverture mutuelle entre collègues garantit la continuité du suivi, même en cas d'absence. Les aidants perçoivent immédiatement l'effet de cette nouvelle organisation: ils ne sont plus seuls. Au choix de la personne et des aidants, une équipe soudée et identifiable se forme et les épaula concrètement. En complément et alliance, un travail est fait pour rechercher en renfort des bénévoles citoyens. Cette transformation opérationnelle crée un soulagement visible dès les premières rencontres. Attention cela nécessite l'effort maximum de sensibilisation puisqu'il convient de mobiliser des ressources présentes partout, et déjà financées, mais ne travaillant que très rarement comme cela. Plus que de l'argent, **il faudra donc un pouvoir politique important pour inciter les organisations à détacher et rendre indépendants ces ressources** qui devront être pilotées par un dispositif de subordination dépassant les seuls liens de rémunération.

- Intégration des outils de diagnostic et de suivi des cercles dans un système repartit « acteur à acteur », l'information privée restant propriété de chaque cercle, sans centralisation.
- Renforcement d'une plateforme numérique d'information et de mise en relation et de soutien aux cercles
- Organisation de sessions de formation, renforcement ouvertes aux membres des cercles

PHASE 3 : PÉRENNISATION (Mois 19-24)

- Généralisation du dispositif sur tout le territoire alsacien
- Intégration complète du modèle dans le fonctionnement ordinaire du SPDA
- Mise en place d'un financement pérenne des plans de formation et de renforcement, mais aussi de gouvernance et d'observatoires)
- Capitalisation et partage des retours d'expérience
- Élaboration d'un guide méthodologique pour essaimage dans d'autres régions

4.2 Indicateurs de succès et de mesure

L'évaluation de la réussite du dispositif repose sur une batterie d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, organisés autour des trois dimensions clés du projet.

INDICATEURS D'IMPACT SUR LES AIDANTS

- Taux de réduction du sentiment d'épuisement (mesuré par échelle standardisée)
- Nombre d'heures de répit gagnées par les aidants principaux
- Évolution du score de qualité de vie des aidants
- Taux de recours aux dispositifs de répit
- Nombre d'aidants reprenant une activité professionnelle ou sociale

INDICATEURS D'EFFICACITÉ INSTITUTIONNELLE

- Délai moyen de traitement des dossiers par le SPDA MDPH
- Taux de satisfaction des usagers du SPDA MDPH
- Nombre de coordinations simplifiées grâce à l'interface des cercles
- Réduction du taux de ré hospitalisation et d'événements indésirables évitables

INDICATEURS DE DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL

- Nombre de cercles actifs sur le territoire
- Taux de couverture territoriale par les coordinateurs de cercles
- Nombre de professionnels formés à la méthodologie
- Taux de pérennisation des cercles au-delà de 12 mois
- Nombre de partenariats opérationnels conclus avec les acteurs locaux

4.3 Les bénéfices pour chaque acteur

L'alliance SPDA-Cercles génère des bénéfices différenciés mais complémentaires pour l'ensemble des parties prenantes.

POUR LA PERSONNE VULNÉRABLE

- Maintien du pouvoir de décision et de l'autonomie
- Continuité dans la relation d'accompagnement
- Meilleure adéquation des solutions proposées
- Réduction de l'isolement
- Préservation de l'estime de soi et de la dignité

POUR LES AIDANTS FAMILIAUX

- Soulagement tangible de la charge physique et psychologique
- Reconnaissance officielle de leur rôle et expertise
- Accès à un soutien professionnel et pair
- Meilleure conciliation entre vie personnelle et rôle d'aidant
- Prévention de l'épuisement et des problèmes de santé

POUR LES PROFESSIONNELS

- Clarification des rôles et des responsabilités
- Gain de temps dans la coordination des parcours
- Amélioration de la qualité de l'évaluation grâce aux informations des cercles
- Satisfaction professionnelle renforcée par des résultats concrets
- Meilleure utilisation des compétences professionnelles

POUR LES INSTITUTIONS

- Optimisation des ressources et des financements
- Meilleure adéquation entre l'offre et les besoins réels
- Réduction des coûts liés aux prises en charge inadaptées
- Renforcement de la cohérence territoriale
- Amélioration de l'image et de la légitimité institutionnelle

POUR LA COLLECTIVITÉ

- Renforcement du lien social et de la solidarité de proximité
- Meilleure intégration des personnes vulnérables dans la cité
- Développement d'une culture du "prendre soin" partagée

- Réduction des dépenses de santé évitables
- Construction d'un modèle de société plus inclusif

Cette déclinaison opérationnelle démontre la faisabilité concrète de l'alliance SPDA-Cercles en Alsace. Elle combine vision stratégique et pragmatisme opérationnel, pour transformer durablement l'accompagnement des personnes vulnérables et de leurs aidants.

CONCLUSION

Synthèse et appel à l'expérimentation

Le parcours que nous venons d'effectuer à travers les pages de ce plaidoyer révèle une évidence : l'alliance entre le Service Public Départemental de l'Autonomie et les Cercles de Personnes de Confiance n'est pas une simple option organisationnelle parmi d'autres. Elle représente une nécessité stratégique pour répondre aux défis humains, sociaux et économiques posés par l'accompagnement des personnes vulnérables et de leurs aidants.

La synthèse de notre démonstration s'articule autour de quatre convictions fondamentales :

Premièrement, **le SPDA doit constituer une avancée majeure** dans la structuration de notre réponse collective à la perte d'autonomie. Son déploiement offre une occasion historique de repenser en profondeur notre modèle d'action.

Deuxièmement, **les cercles de personnes de confiance incarnent une solution humaine naturelle et efficace** pour répondre aux limites actuelles de notre système. Leur simplicité organisationnelle et leur ancrage dans la relation de proximité en font des dispositifs remarquablement adaptés aux réalités vécues.

Troisièmement, **l'alliance de ces deux approches crée une synergie puissante** qui dépasse la simple addition de leurs qualités respectives. Le SPDA apporte la structuration

territoriale et la pérennité institutionnelle ; les cercles apportent l'interface humaine et l'intelligence situationnelle.

Quatrièmement, **cette alliance opère un changement de paradigme essentiel** : le passage d'une logique de prise en charge à une logique de soulagement, d'une approche institutionnelle à une approche humaine, d'un système qui "fait pour" à un écosystème qui "fait avec".

L'Alsace dispose aujourd'hui des atouts pour devenir le territoire pionnier de cette innovation sociale majeure. Sa tradition de dialogue social, la qualité de son tissu associatif, l'implication de ses institutions et la présence d'une commission "soulagement des aidants" active au sein du CDCA créent un contexte particulièrement favorable.

L'appel que nous lançons est celui de l'expérimentation courageuse et de l'innovation responsable. Il ne s'agit pas de tout remettre en cause, mais de bâtir sur l'existant en lui apportant la dimension humaine qui lui manque. Il ne s'agit pas de dépenser plus, mais de dépenser mieux en mobilisant différemment les ressources disponibles.

Osons dire que ce n'est pas de l'argent qu'il faut, mais le pouvoir de faire autrement pour le plaisir de tous.

Le temps n'est plus aux débats théoriques mais à l'action concrète. La feuille de route que nous proposons pour le SPDA en Alsace trace un chemin réaliste et progressif, alliant ambition et pragmatisme. Les indicateurs de mesure que nous avons définis permettront d'évaluer rigoureusement les résultats et d'ajuster le dispositif en continu.

En conclusion, nous appelons de nos vœux la mise en œuvre sans délai de cette alliance stratégique en Alsace. Que notre région devienne le laboratoire vivant d'un nouveau modèle d'accompagnement, où la technique et l'humain se conjuguent, où l'institution et le citoyen coopèrent, où la solidarité nationale et l'entraide de proximité s'enrichissent mutuellement.

La réussite de cette expérience alsacienne ouvrira la voie à une transformation profonde de notre modèle national d'accompagnement. Elle démontrera qu'il est possible de construire une société véritablement inclusive, où la vulnérabilité n'est plus une source d'exclusion mais l'occasion de réinventer le "vivre ensemble".

Le moment est venu d'écrire ensemble cette nouvelle page de notre pacte social.

Jean-Luc LEMOINE

Responsable de la commission « Soulagement des Aidants » du CDCA de la
Collectivité européenne d'Alsace
Administrateur UDAF 68
Administrateur APBA affiliée à l'UNAPEI
Personne qualifiée Handicap Haut-rhin
Président-Fondateur du laboratoire d'idées DEDICI www.dedici.org

-&-